

PAR COURRIEL

Courriel : 

Le 26 septembre 2026

Madame 

Objet : **Demande d'accès aux documents**  
N/📁 : **AC-2026-313**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 20 septembre 2026, laquelle vise à obtenir la copie d'un jugement de la Cour du Québec ayant infirmé la décision du Comité de déontologie policière dans le dossier C-2001-3041-1 ainsi que tout document connexe (avis d'appel, numéro de dossier CQ, date).

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que le jugement de la Cour du Québec rendu le 23 décembre 2004 dans le dossier 105-80-000007-020 est disponible sur CanLII et SOQUIJ. Pour obtenir une copie du dossier, vous devez vous adresser directement à la Cour du Québec.

Nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**(s) Carole Beaulieu**

**Carole Beaulieu, avocate**

Secrétaire générale

Responsable de l'accès aux documents des  
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

CB/lag

p.j. : Avis de recours